

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 11 septembre à 19 heures 15 le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel en respectant les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents Mesdames Dupuis Françoise, Deschamps Gwénaëlle, Faro Laure, Messieurs Vanhove Roland, Dora Sébastien, Berthier Michel, Bertrand Julien, Decroix Pierre-François, Lesire Frédéric, Pauvert Stéphane, Pointeau Vincent, Rouxel Didier, Windenberger Yann.

Absents excusés : Madame Gouedard Marie-Hélène qui donne pouvoir à Monsieur Yannick VILLAIN

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Faro Laure

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil municipal du 26 juin et du 10 juillet 2020
2. Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau
3. Achat de terrains
4. Demande de prêt
5. Redevance d'occupation du domaine public par GRDF année 2020
6. Location local ancienne poste
7. Nœud de raccordement optique, occupation domaine public
8. Décisions modificatives budget commune
9. Remboursement frais déplacement des élus
10. Remboursement franchise assurance suite à un sinistre
11. Amortissement des biens
12. Location ou achat copieur groupe scolaire
13. Aide financière à un administré
14. Affaires et questions diverses

En ouverture de séance monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, achat d'une mini pelle, adhésion à l'agence technique départementale. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de ces 2 points.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juin et du 10 juillet 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 26 juin et du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir de janvier 2021, il est imposé de passer au numérique pour les commandes d'alimentation en eau potable. Nous sommes actuellement sur ligne téléphonique, qui ne donne pas toujours la commande de pompage entre la Salbrette et le Château d'eau ce qui provoque un manque d'eau au robinet chez les administrés.

De plus ce dispositif nous permet une auto-surveillance plus fine de nos installations et une détection plus rapide des écarts de consommations en sectorisant de façon plus efficace. Une recherche des fuites sera donc plus aisée. Cela doit nous permettre une amélioration de notre rendement. Une diminution des m³ pompés donc une économie de la ressource et des amendes de l'agence de l'eau plus faibles.

Pour cela nous devons modifier nos installations sur les deux châteaux d'eau et à la station de pompage. CIVB a fourni un devis d'un montant de 4 933 € HT pour la communication entre la Salbrette et les deux châteaux, une option débitmètre d'un montant de 4 275 € HT soit un total de 9 208 € HT ou 11 049.60 € TTC.

Pour cette dépense, il peut être demandé une subvention de 40 % à l'Agence de l'eau soit 3 683.20 €

Il est proposé au conseil municipal de demander la subvention à l'agence de l'eau et d'effectuer les travaux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

3 – Achat de terrains

Au conseil municipal du 10 juillet dernier, une délibération a été prise pour exercer le droit de préemption sur les terrains appartenant aux consorts Franjou à La Petite Celle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le trésorier nous conseille de prendre une délibération qui signale que le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles AB 74 – AB 75 - AB 76 (superficie 48 à 40 ça), AB 86 (superficie 3 à 40 ca), AB 73 (superficie 15 a 90 ca) pour un montant total de 43 000 €, cette dépense est inscrite au BP.

Le conseil municipal accepte de prendre cette délibération à l'unanimité des membres présents.

4 – Demande de prêt

Monsieur le maire propose au conseil municipal dans le cadre de l'achat dit « Franjou », de contracter un emprunt. En effet la situation financière de la commune permet l'achat et les travaux d'urgence mais cela viendrait amputer nos réserves. Or à ce jour, les taux d'intérêt sont extrêmement bas. Il serait donc judicieux de contracter un emprunt couvrant l'achat et les travaux urgents.

Nous avons demandé à plusieurs organismes, nous avons reçu 5 propositions de banques différentes pour un montant de 100 000 €.

Banque	Durée	Taux fixe	Échéance trimestrielle	Coût
Crédit agricole	15 ans	0.74 %	1 762.54 €	5 752.41
Caisse Épargne	15 ans	0.71%	1 758.47 €	5 508.20
Crédit Mutuel	15 ans	1.28 %	1834.44 €	10066.44
La Banque Postale	15 ans	0,75%	1763,73 €	5 875,88
FSIL	<i>Plus de prêt aux collectivités, c'est la Poste qui le fait</i>			

Frais de dossier:

- pour les trois premières banques : 150 €
- La Poste : 200€

Après en avoir délibéré le conseil municipal propose de faire l'emprunt à la Caisse d'Épargne et autorise Monsieur le maire de faire les démarches nécessaires.

5 – Redevance d'occupation du domaine public par GRDF année 2020

Monsieur Villain expose au Conseil Municipal que GRDF verse une redevance de fonctionnement et une redevance pour l'occupation du domaine public de distribution de gaz, celle-ci est calculé au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente. Que ce montant doit être revalorisé automatiquement chaque année par application, à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

La recette correspondant au montant de la redevance de fonctionnement 2020 s'élève à 1152.10€, la redevance pour occupation du domaine public 2020 s'élève à 551€.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte la proposition qui lui est faite concernant les redevances d'occupation du domaine public 2020 par le réseau public de distribution de gaz, et charge le service comptable d'éditer les titres correspondants.

6 – Location local ancienne poste

Monsieur le maire demande à MME Deschamps Gwénaëlle de quitter la salle.

Pendant le confinement, de nombreux artisans se sont retrouvés sans activité, notamment ceux intervenant à domicile. La municipalité a répondu présente et est venue en aide à plusieurs d'entre eux de différentes manières.

L'entreprise Aloha Bien Être (dirigée par Madame Deschamps Gwénaëlle), a demandé de l'aide et la commune lui a prêté gracieusement le local de l'ancienne Poste. L'accord était que la gratuité ne pourrait durer et qu'en cas de prolongation, un loyer devrait être fixé. Ce local n'a pas de destination particulière pour le moment. La localisation, le local ainsi que son exploitation semble convenir à MME Deschamps Gwénaëlle.

Il n'est pas possible d'isoler le chauffage pour ce bâtiment.

Voici les charges actuelles de ce local (20 m² environ). Electricité : 256.02 € soit 12.80 le m² - gaz : 2 715.08 € pour tout le bâtiment (200 m² environ) soit 13.58 € le m².

$12.80 + 13.58 = 26.38 \times 20 \text{ m}^2$ soit un coût annuel de 527.60 €

Monsieur le maire propose de louer ce local afin de maintenir ce service et cette entreprise au cœur du village. Il propose de fixer le montant du loyer à 120€ par mois toutes charges comprises, soit 1440€ par an.

Madame Dupuis Françoise soulève qu'il n'y a pas de compteur d'eau dans ce local et signale qu'il faudrait voir pour l'accessibilité aux personnes handicapé.

Il est proposé d'établir un bail commercial en 3/6/9 et de prévoir dans le bail la réévaluation des loyers selon l'indice de la construction.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et autorisés à délibérer, cette location à MME Deschamps Gwénaëlle.

7 – Nœud de raccordement optique, occupation domaine public

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Le nœud de raccordement optique pour le développement du Très Haut débit sur la communauté de commune sera installé à proximité du local télécom en dessous du château d'eau entre la Celle et Loivre. Le local empiète en partie sur une parcelle appartenant à la commune.

Une délibération pour autorisation d'occupation du domaine public doit être prise.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'occupation du domaine public et établir une convention d'occupation du domaine privé (communal) et de percevoir la redevance annuelle s'y afférant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité que la société occupe le domaine public et de percevoir la redevance.

8 – Décisions modificatives budget commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des modifications sur le budget « commune » :

Pour le Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales :

- Au chapitre 014 article 739223 : + 1 900 €
- Au chapitre 012 article 6411 : - 1 900 €

DM amortissement :

- Au chapitre 21 article 21311 : - 16 301.60 €
- Au chapitre 040 : + 16 301.60 €

Le conseil municipal accepte ces décisions modificatives à l'unanimité des membres présents.

9- Remboursement frais déplacement des élus

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour des déplacements confiés par la municipalité, les élus non indemnisés peuvent prétendre au remboursement des frais de déplacement et des frais de séjour dans le cadre de l'exercice du droit à la formation prévue au code Général des collectivités Territoriales, selon les barèmes légaux en vigueur.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement applicables aux élus.

10 – Remboursement franchise assurance suite à un sinistre

Monsieur le maire signale que à la suite d'un incident sur une concession au cimetière, notre assurance a pris en charge la réparation, il nous reste 200 € de franchise à rembourser à Monsieur Carrara. (Dépense au 678).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le règlement de la franchise.

11 – Amortissement des biens

Goupil (véhicule électrique) amortissement sur 5 ans.

Monsieur le maire rappelle que toute acquisition pour les biens de faible valeur (de moins de 650€) peut être amortie. Monsieur le maire propose au conseil municipal de déterminer un montant à partir duquel nous pourrions passer la dépense en investissement et l'amortir. Monsieur le Maire propose à partir de 400 € HT et à compter du 1.09.2020.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, autorise Monsieur le maire à amortir les biens de faible valeur.

12 – Location ou achat copieur groupe scolaire

Monsieur le maire informe que le contrat sur le photocopieur du groupe scolaire Michel Massa, arrive à son terme et doit être renouvelé. La commune a reçu 2 propositions, Yonne copie et Dactylburo pour un copieur en location.

- Yonne copie : 301.98 € HT / trimestre avec 8000 copies N & B + 1000 couleurs + contrat premium, 21 trimestres
- Dactylburo : 305 € HT / trimestre avec 8000 copies N& B + 2500 couleurs. 21 trimestres

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient la proposition de Dactylburo et autorise Monsieur le maire à signer le contrat.

13 – Aide financière à un administré

Un administré demande une aide financière pour payer le BSR de son fils. Le jeune doit suivre une formation préapprentissage au CIFA d'Auxerre. Il aura des stages à effectuer et il devra se rendre à Auxerre. Pour ce faire, la famille envisage l'utilisation d'un Scooter et le jeune doit donc passer le BSR.

Un BSR coûte en moyenne 200€

L'administré nous transmet une dépense de 320 € sur Joigny.

Monsieur le Maire propose au même titre que des aides déjà accordées à d'autres jeunes du village sur différents projets et actions de soutenir la famille à hauteur de 50€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, de verser une aide d'une valeur de 50€ à la famille.

14 – Achat mini pelle

Monsieur le maire, explique qu'il serait bien d'acheter une mini pelle d'occasion car, dans le cadre de travaux au cimetière mais également et régulièrement pour les fuites d'eau, il est nécessaire de se procurer un engin plus petit que le tractopelle.

Après étude, des modèles d'occasion corrects, se trouvent dans une fourchette entre 10 000 et 15 000 euros HT.

Il est proposé au conseil de valider cet achat dans cette fourchette maximum et de donner mandat à Monsieur le Maire ou son représentant afin d'effectuer les formalités pour l'acquisition de ce bien. Les sommes sont disponibles et sont inscrites au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'achat de la mini pelle.

15 – Adhésion a l'agence technique départementale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous pouvons adhérer à l'agence technique départementale qui est un établissement public administratif et qui a pour mission une assistance à maîtrise d'œuvre et qui interviendra sur 4 thématiques :

- L'aménagement de l'espace public et de la voirie,

- L'eau potable,
- L'assainissement eau usées et pluviales,
- Les bâtiments communaux.
-

L'adhésion annuelle est fixée à 1.30 € par habitant soit pour notre commune un montant de 1066 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à l'agence technique départementale.

16 – Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- Suite à la Covid-19 les manifestations recevant du public sont annulées jusqu'à nouvelle ordre et probablement jusqu'au vacances de Noël, la situation sera régulièrement réétudiée.
- Des dépôts sauvages ont été signalés dans divers endroits de la commune, Monsieur le maire a déposé plainte.
- Les derniers points d'éclairage public en LED seront installés avant fin 2020, ainsi que les prises électriques pour les illuminations de Noël
- Une étude sera faite pour réduire le transformateur dans la côte de Loivre.
- La visite de la station d'épuration sera programmée dans les semaines qui viennent.
- En cas de soupçons lors de démarchages à domicile ou si la population considère des comportements suspects dans la rue ou autour de son voisinage, il est impératif de composer **17** avant toutes autres démarches.
- Monsieur Pauvert Stéphane constate que nous n'avons pas de défibrillateur sur la commune et qu'il serait judicieux d'en mettre un en place, celui-ci est facile d'utilisation et tout le monde peut s'en servir. Le conseil décide de faire une étude.
- Monsieur Dora Sébastien informe le conseil municipal que la commission jeunesse se passe bien (l'été a été très calme aucun incident à signaler), que celle-ci prépare avec les jeunes un terrain de pétanque, une aire avec tables et bancs et envisage les travaux d'intérêt général sur l'ancienne prison. Monsieur le maire remercie Monsieur Pannequin et Monsieur Billette pour l'aide apportée.
- Monsieur Pauvert Stéphane demande s'il y aura un sapin de Noël sur la place de la mairie, Monsieur le maire répond par l'affirmative.

- Monsieur Pointeau Vincent informe qu'un administré demande un miroir à la mairie pour sortir de son habitation. Monsieur le Maire répond que la commune n'installe pas de miroir privatif.
- Madame Dupuis Françoise signale que le véhicule vers le local technique qui est stationné et qui ne bouge pas est toujours présent. Monsieur le maire l'a déjà signalé au Major Chappa et attend son intervention.
- Madame Dupuis demande si la commission d'aménagement du territoire à la communauté de commune de Joigny existe toujours et voudrait en faire partie. Monsieur le Maire fait le point avec le secrétariat de la CCJ.
- Monsieur Rouxel Didier demande si le marché de Noël aura lieu. Monsieur le maire répond que la décision sera prise dans un mois et demi suivant la situation du Covid-19 mais que compte tenu de l'information donnée plus haut pour le moment les choses sont très compromises.
- Monsieur Decroix Pierre-François signale qu'un courrier information pour les éoliennes a été distribué dans les boîtes aux lettres, et demande si tous les habitants de la commune l'ont reçu. Monsieur le Maire informe que la société Valéco n'a utilisé que la liste électorale. La mairie ne disposant pas d'autres fichiers transmissibles. Monsieur le Maire regrette que la société n'ait pas trouvé le moyen de diffuser plus largement l'information. Une rencontre sera prochainement programmée afin de faire le point sur l'évolution de ce dossier.
- Monsieur Vanhove Roland signale que les travaux pour la plateforme de la poche incendie à Ruban commencent mercredi 16 septembre 2020, et que les travaux de voirie rue de la Charmée, rue Des Rondots, rue de la Montagne du Moulin, sont programmés.
- Monsieur Berthier Michel demande si un autre opérateur téléphonique peut s'installer sur la commune, Monsieur le maire répond que en juillet dernier il a été convoqué en préfecture dans le cadre du « new deal téléphonie ». La société Free est mandatée par l'Etat pour développer la couverture téléphone sur la Celle. Or Elle souhaite implanter une nouvelle antenne. Une nouvelle rencontre est programmée le mercredi 16 septembre 2020. A ce stade, Monsieur le Maire demande aux sociétés de s'arranger pour être sur la même antenne et qu'il refuse de ce fait, une autre antenne sur la commune.

Plus aucun point n'étant soulevé,
La séance est close à 21 heures.